



Berne, le 15 février 2013

Destinataires selon liste de distribution

**Révision partielle de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal) et de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS) : ouverture de la procédure d'audition (procédure abrégée)**

Mesdames, Messieurs,

Le Département fédéral de l'intérieur (DFI) procède à une audition sur la révision partielle de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal, RS 832.10) et de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS, RS 382.112.31), dont l'entrée en vigueur est prévue au 1<sup>er</sup> septembre 2013. Il s'agit, d'une part, de l'admission des neuropsychologues en tant que fournisseurs de prestations au sens de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) et, d'autre part, d'une adaptation des conditions d'admission des laboratoires de cabinets médicaux.

Nous vous soumettons en annexe, pour avis, les modifications d'ordonnance et leur commentaire, en vous priant d'adresser à l'Office fédéral de la santé publique, 3003 Berne, vos remarques et propositions éventuelles d'ici au **18 mars 2013**. Vous trouverez des exemplaires supplémentaires des documents d'audition à l'adresse <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.

M<sup>mes</sup> Karin Schatzmann (031/322 11 16, [karin.schatzmann@bag.admin.ch](mailto:karin.schatzmann@bag.admin.ch)) et Karin Marte (031/325 15 30, [karin.marte@bag.admin.ch](mailto:karin.marte@bag.admin.ch)) se tiennent à votre disposition pour toutes questions concernant les modifications d'ordonnance proposées.

En vous remerciant d'avance de votre participation, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Alain Berset  
Conseiller fédéral

Annexes :

- Projets d'ordonnance et commentaire (d, f, i)
- Liste des destinataires de l'audition (d, f, i)